Informations de base

2001/2240(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Conséquences économiques des attentats du 11 septembre 2001 **Subject** 5.10 Union économique 7.30.20 Lutte contre le terrorisme	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique et monétaire	KARAS Othmar (PPE-DE)	05/11/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	MARTIN Hans-Peter (PSE)	23/01/2002

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/01/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/02/2002	Vote en commission		Résumé
05/02/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0031/2002	
27/02/2002	Débat en plénière		
28/02/2002	Fin de la procédure au Parlement		
28/11/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2240(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée

Dossier de la commission	ECON/5/15638

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	**Commission**	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0031/2002	05/02/2002	

Conséquences économiques des attentats du 11 septembre 2001

2001/2240(INI) - 28/02/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant à une majorité de 458 voix pour, 30 contre et 42 abstentions le rapport d'initiative de M. Othmar KARAS (PPE-DE, A) sur les conséquences économiques des attentats terroristes du 11 septembre 2001, les députés mettent les États membres et les entreprises en garde contre toute propension à considérer les éléments du 11 septembre comme la cause unique du ralentissement conjoncturel et à s'en servir pour masquer leurs propres carences économiques et politiques. Le Parlement souligne que, grâce à l'Union monétaire, l'Europe a pu, pour la première fois, adopter une position commune pour faire face à des chocs extérieurs. L'Assemblée met en garde contre tout abandon de la stratégie de stabilité pour la croissance et l'emploi qui compromettrait les résultats obtenus ces dernières années en matière de consolidation et demande de respecter, sans faillir, les lignes fixées par le Pacte de Stabilité et de Croissance. Les députés attendent par conséquent du Sommet de Barcelone qu'il engage une nouvelle offensive de croissance et d'innovation. Ils invitent la Commission à présenter un rapport détaillé sur les États membres et les secteurs dans lesquels le marché intérieur se heurte à des obstacles. Tout en approuvant les actions menées par la Commission après les attentats, le Parlement déplore que celle-ci ait insuffisamment pris l'initiative dans ses secteurs de compétence (projets européens en rapport avec les changements structurels, réseaux transeuropéens, transport,...). Le Parlement préconise dans ce contexte l'amélioration des conditions-cadres pour les PME et les nouvelles entreprises. Il invite également les entreprises à ne pas prendre les attentats comme prétexte à la suppression d'emplois. En matière de lutte contre le terrorisme, il est demandé à la Commission de trouver une solution durable au problème de l'assurance des risques de guerre et de terrorisme. Il existe en effet des systèmes de réassurance public pour des raisons de politique générale qu'il convient d'étudier au mieux. Il estime en outre que pour compléter et coordonner les initiatives nationales contre les risques transfrontaliers, il convient de trouver une solution à l'échelle européenne. Les députés soulignent parallèlement que pour être couronnée de succès, une alliance mondiale contre le terrorisme suppose notamment que l'Union européenne et ses États membres soient en mesure d'associer leurs voisins aux stratégies économiques et structurelles et de promouvoir ainsi les réformes économiques et sociales nécessaires en Europe centrale et orientale. Des actions sont également attendues dans le secteur du tourisme en coopération avec les États-Unis et le Japon en vue de favoriser l'attractivité des destinations européeennes. Le Parlement invite enfin la Commission à intensifier ses efforts en vue de l'adoption d'un Livre blanc sur la responsabilité sociale des entreprises pendant la Présidence espagnole.